



Ville de Vaujours

AUTORISATION DE TRAVAUX DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/TD/EH/NB

Demande déposée 08/03/2021		N° AT 093 074 21 C0002
Par :	LES JARDINS DE LONGUIOLLES	Surfaces de plancher créée : 0 m ²
Demeurant à :	62 RUE DE VERDUN -93 410 VAUJOURS	
Représenté par :	MONSIEUR PATRICK TEXIER	Nb de bâtiment(s) : 1
Pour :	DEPLACEMENT D'UNE BUANDERIE EN LIEU ET PLACE D'UN EMPLACEMENT DE STOCKAGE EXISTANT EN SOUS-SOL AU SEIN D'UNE MAISON DE RETRAITE	Destination : HABITATION
Sur un terrain sis :	62 RUE DE VERDUN -277 RUE DE MEAUX 93410 VAUJOURS	
Cadastré	B n°17	

ARRETE MUNICIPAL

tendant à la décision de **NON OPPOSITION AVEC RESERVES ET PRESCRIPTIONS**
n°21/289

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ; notamment ses articles L.421-1, R.423-1 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L111-8, R111-19-13 à R111-19-26 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable, portant la référence n° APH 21-05522, émis par la **sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées** (DRIEAT d'Ile de France) en date du 17 juin 2021 et reçu en Mairie le 19 juillet 2021.

Vu l'autorisation de travaux susvisée ;

Considérant que l'établissement est un ERP de type J de la 4^{ème} catégorie. Il est assujetti à la réglementation du 25 juin 1980 modifié portant sur les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, ainsi qu'au code bien qu'au code du travail.

Considérant que la buanderie est un local à risques moyens (J16).

Considérant qu'il ne s'agit ni d'une crèche ni d'un local à sommeil.

Considérant que l'effectif de l'établissement reste inchangé.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : L'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la demande susvisée est **ACCORDEE avec PRESCRIPTIONS.**

ARTICLE 2 : Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques.

ARTICLE 3 : Le **déplacement de tout obstacle sur le domaine public** (poteaux, arbres, bouches d'égout ou autres, candélabres, etc.) ainsi que la remise en état des trottoirs après travaux, seront à **la charge du pétitionnaire.** Une **autorisation devra être demandée** auprès des Services Techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Les constructions et aménagements aux abords devront être conformes à l'autorisation de travaux aux plans annexés et aux indications jointes. Toute modification devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de travaux.

ARTICLE 5 : Les formulaires CERFA de Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) n°13407*03 et le formulaire de Déclaration d'Achèvement et Attestant la Conformité des Travaux (DAACT) n°13408*05 sont à transmettre en Mairie dûment complétés et signés en trois exemplaires au moment correspondant (démarrage et achèvement du chantier).

ARTICLE 6 : L'**affichage des travaux** est obligatoire sur le terrain. Un panneau de chantier visible du domaine public, dûment complété, doit être installé par le pétitionnaire ou le(s) propriétaires au démarrage des travaux et **doit demeurer tout au long du projet.**

ARTICLE 7 : Le pétitionnaire devra procéder à la commission de sécurité communale.

ARTICLE 8 : La copie de la présente décision prise au nom de l'Etat sera transmise à Monsieur le Préfet.

Vaujours, le 27 août 2021,



Pour le Maire absent,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Christelle Martinez
Christelle MARTINEZ

La notification du présent arrêté sera faite au demandeur.

La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent sa date de réception, auprès tribunal administratif compétent. L'ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'arrondissement de la Seine-Saint-Denis pour le contrôle de légalité. « Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

Liberté
Égalité
Fraternité



**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France
Unité départementale de la Seine-Saint-Denis**

Bobigny, le 17/06/2021

Affaire suivie par :

Service Urbanisme et Construction Durable

Pôle Bâtiment accessibilité

Tél. : 01 41 60 67 88

Courriel : accessibilite.ud93.driea-lf@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de la sous-commission
départementale pour l'accessibilité des
personnes handicapées

à

Madame, Monsieur le Chef du service de l'urbanisme et de l'habitation de Vaujours

OBJET : Création d'une buanderie
REFER : APH 21-0552 - AT.093.074.21C.0002
Réceptionné le : 29/04/2021

Les jardins de Longuilles (DOMUS Vi)
Maison de retraite les jardins de Longuilles
62 rue de verdun
93410 VAUJOURS

Vu pour être annexé
à l'autorisation de travaux
N° AT.093.074.21C.0002
Vaujours, le 27/08/2021

Pour le Maire, absent
~~l'adjointe au Maire,~~
Mme
Christelle Martinez



Je vous informe que les membres de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, ont émis, en séance du 17 juin 2021, un avis favorable à la réalisation du projet cité en objet.

La zone des travaux ne reçoit pas de public et les travaux projetés n'impactent pas l'accessibilité existante.

Je vous remercie enfin de bien vouloir nous adresser une copie de la décision prise au nom de l'Etat sur ce dossier.

Pour le préfet et

NOTA : vous souhaitez informer votre clientèle sur l'accessibilité de votre établissement et votre envie d'accueillir tous les publics ? Prenez 5 minutes pour contribuer sur la plateforme citoyenne gratuite Acceslibre (<https://acceslibre.beta.gouv.fr/>) et rendre ainsi la société plus inclusive.

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021



Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

cerfa
N° 13824*04

**Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité
programmée (Ad'AP) approuvé : Oui Non**

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

- Cadres 1 à 3** informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation
Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
Cadre 6 engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
- Les travaux projetés ne sont pas soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager

Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation : 0930742100002
 AT 0930742100002
 Le cas échéant, n° de la déclaration préalable¹ effectuée au titre du code de l'urbanisme :
08 MAR, 2021
23042
 Date de dépôt en mairie : 08 03 2021

1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre⁽²⁾

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : Les jardins de Longuolles (DOMUS Vi)

N° Siret : 4 2 4 7 1 9 3 7 5 0 0 0 2 6

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance à défaut de N° Siret : _____

Vu pour être annexé
 à l'autorisation de travaux
 N° 0930742100002
 Vaujours, le 27.08.2021
 Pour le Maire, absent
 La Maire Adjointe
 Christelle Martinez

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre²

Adresse Numéro : 62 Voie : rue de Verdun

Lieu-dit : _____ Localité : VAUJOURS

Code postal 93410 BP _____ cedex _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Indicatif si pays étranger : _____ Courriel : _____

1 Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.

2 Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations sera adressée aux demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

Accusé de réception en préfecture
 093-269300372-20210907-21-289-A1
 Date de télétransmission : 07/09/2021
 Date de réception préfecture : 07/09/2021

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant :

N° Siret :

Adresse Nur. Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Indicatif si pays étranger : Courriel : @

Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet**4.1 - Adresse du terrain**

Nom de l'établissement : Maison de retraite Les jardins de Longuolles

Numéro : 62 Voie : rue de Verdun

Lieu-dit : Localité : VAUJOURS

Code postal 93410 BP cedex

N° de section(s) cadastrale(s) : N° de parcelle (s) :

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

Etablissement d'Hébergement médicalisé pour personnes âgées

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

Classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

ERP 4ème catégorie de Type J

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

DOMUS VI

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale (par étage(s)) :

Inchangé

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

Inchangé

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

Inchangé

Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

Accusé de réception en préfecture
 093-269300372-20210907-21-289-A1
 Date de télétransmission : 07/09/2021
 Date de réception préfecture : 07/09/2021

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

Et/ou : _____

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : _____

N° Siret : _____

Adresse Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP _____ cedex _____

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Indicatif si pays étranger : _____ Courriel : _____

 Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement : Maison de retraite Les jardins de LonguiollesNuméro : 62 Voie : rue de VerdunLieu-dit : _____ Localité : VAUJOURSCode postal 93410 BP _____ cedex _____

N° de section(s) cadastrale(s) : _____ N° de parcelle (s) : _____

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :
Etablissement d'Hébergement médicalisé pour personnes âgées**APRÈS TRAVAUX :**Activité principale (par étage(s)) :
Inchangé

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

Classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

ERP 4ème catégorie de Type J

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

Inchangé

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :
DOMUS VIIdentité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :
Inchangé

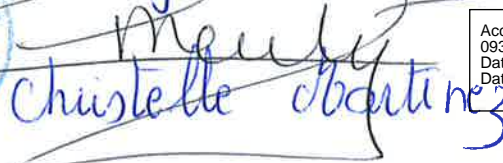
Vu pour être annexé

à l'autorisation de travaux

N° AT 09307421C 0002Vaujours, le 27/10/2021

Pour le Maire, absent,

L'Adjointe au Maire


Christelle ObartinezAccusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.



Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

cerfa
N° 13824*04

**Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité
programmée (Ad'AP) approuvé : Oui Non**

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

- Cadres 1 à 3** informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation
Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
Cadre 6 engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
 - vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
 - Les travaux projetés ne sont pas soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager
- Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires**

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT

09367122160002

Le cas échéant, n° de la déclaration préalable¹ effectuée au titre du code de l'urbanisme :

08 MAR. 2021

23042

Date de dépôt en mairie : 08 03 2021



1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre⁽¹⁾

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : Les jardins de Longuolles (DOMUS Vi)

N° Siret : 4 2 4 7 1 9 3 7 5 0 0 0 2 6

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance à défaut de N° Siret : _____

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) *Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre²*

Adresse Numéro : 62 Voie : rue de Verdun

Lieu-dit : _____ Localité : VAUJOURS

Code postal 9 3 4 1 0 BP _____ cedex _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Indicatif si pays étranger : _____ Courriel : _____ @ _____

1 Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera inscrite en parallèle de la présente autorisation.
 2 Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations sera adressée en parallèle aux demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

4.3 – Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
- Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
- Extension
- Réhabilitation
- Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
- Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : _____ Surface de plancher après travaux : inchangé

Modification des accès en façades

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'AP déposé antérieurement.

Oui : Ad'AP n° _____ validé le : _____

Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 – Effectif

Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par le règlement incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol	Vestiaires, buanderie, LT, VS	0		
Rez-de-chaussée	Accueil, chambres, cuisine, salle restauration, LT			
1 ^{er} étage	chambres			
2 ^e étage	chambres			
3 ^e étage				
Effectif cumulé				216

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanine, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial : _____

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		<u>Vu pour être annexé</u>
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		<u>à l'autorisation de travaux</u>

N° 9307129C0002

Vaujours, le 27/08/2021

Pour Le Maire, absent
L'Adjointe au Maire

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures**5.1 – Dérogations**

Ce projet comporte une demande de dérogation :

Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

6 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

à VAUJOURS

Le : 08/03/2021

Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

6 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

à VAUJOURS

Le : 08/03/2021

Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :
Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

VU POUR ÊTRE ARRÊTÉ
à // autorisation de travaux
N° AT093-074-246-0002
Vaujourn, le 27.08.2021
Pour le Maire, absent
L'Adjointe au Maire
Christelle Gautier



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

4.3 – Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
- Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
- Extension
- Réhabilitation
- Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
- Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : _____ Surface de plancher après travaux : **inchangé**

Modification des accès en façades

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'AP déposé antérieurement.

Oui : Ad'AP n° _____ validé le : _____

Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 – Effectif

Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par le règlement incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol	Vestiaires, buanderie, LT, VS	0		
Rez-de-chaussée	Accueil, chambres, cuisine, salle restauration, LT			
1 ^{er} étage	chambres			
2 ^e étage	chambres			
3 ^e étage				
Effectif cumulé				216

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial : _____

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures**5.1 – Dérogations**

Ce projet comporte une demande de dérogation :

Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

PLANS DE SITUATION



MAISON DE RETRAITE DOMUS VI
62, RUE DE VERDUN
93410 VAUJOURS

**MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES
VAUJOURS (93)**



DEMEMAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECE N° 2

PLANS DE SITUATION

08 MARS 2021

MAITRE D'OUVRAGE

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI
62, RUE DE VERDUN
93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

**MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES
VAUJOURS (93)**



DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECE N° 10

NOTICE D'ACCESSIBILITE

08 MARS 2021

MAITRE D'OUVRAGE

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI
62, RUE DE VERDUN
93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Vu pour être annexé

à l'autorisation de travaux
N°... AT.093.07421.C0002
Vaujours, le... 27/08/2021

Pour Le Maire, absent,
L'Adjointe au Maire,

Meully
Christelle Martinez



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

SOMMMAIRE

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	2
2. Dispositions prises pour l'accueil de travailleurs handicapés :	3

RAPPEL PRELIMINAIRE

La société Domus Vi, souhaite réaliser dans le cadre de son activité de maison de retraite (Etablissement recevant du public de type « J »), le déménagement de sa buanderie intégré à son établissement et situé en sous-sol, dans un autre emplacement du sous-sol.

REGLEMENTATION APPLICABLE

- Code de la Construction et de l'Habitation et en particulier les articles L111-7 et 111-8, et R111-19
- Arrêté du 8 décembre 2014
- Arrêté du 20 Avril 2017
- Code du Travail

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Cette présente notice ainsi que le plan avant-projet détaillé précisent la partie architecturale et les principes des équipements techniques.

Ces pièces ont été établies par l'assistant Maître d'ouvrage.

Le projet porte sur la réalisation d'une buanderie comportant une zone sale et une zone propre. Elle sera créée sur un emplacement du sous-sol, utilisé comme espace de stockage, qui vraisemblablement lors de la conception était prévu pour un parking qui n'a jamais été réalisé (pas de rampe d'accès).

Accusé de réception en préfecture 093-269300372-20210907-21-289-A1 Date de télétransmission : 07/09/2021 Date de réception préfecture : 07/09/2021

SOMMAIRE

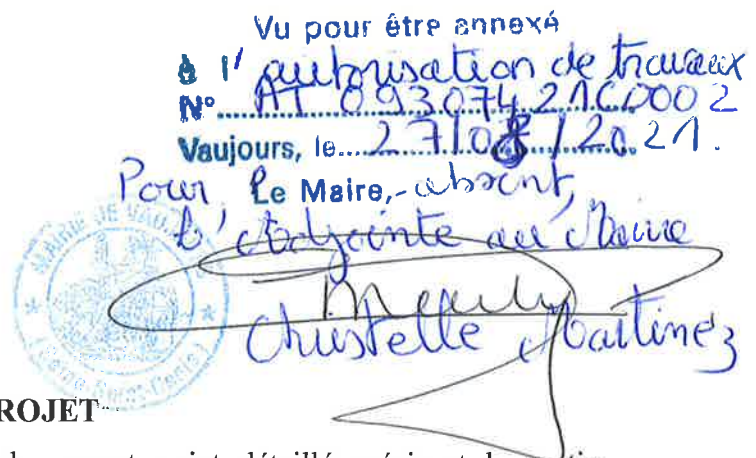
1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET 2
2. Dispositions prises pour l'accueil de travailleurs handicapés : 3

RAPPEL PRELIMINAIRE

La société Domus Vi, souhaite réaliser dans le cadre de son activité de maison de retraite (Etablissement recevant du public de type « J »), le déménagement de sa buanderie intégré à son établissement et situé en sous-sol, dans un autre emplacement du sous-sol.

REGLEMENTATION APPLICABLE

- Code de la Construction et de l'Habitation et en particulier les articles L111-7 et 111-8, et R111-19
- Arrêté du 8 décembre 2014
- Arrêté du 20 Avril 2017
- Code du Travail



1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Cette présente notice ainsi que le plan avant-projet détaillé précisent la partie architecturale et les principes des équipements techniques.

Ces pièces ont été établies par l'assistant Maître d'ouvrage.

Le projet porte sur la réalisation d'une buanderie comportant une zone sale et une zone propre. Elle sera créée sur un emplacement du sous-sol, utilisé comme espace de stockage, qui vraisemblablement lors de la conception était prévu pour un parking qui n'a jamais été réalisé (pas de rampe d'accès).

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

**MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES
VAUJOURS (93)**

Domus 



DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

08 MARS 2021

AT 093 074 21 C 00 02

PIECE N° 10

NOTICE D'ACCESSIBILITE

08 MARS 2021

MAITRE D'OUVRAGE

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI
62, RUE DE VERDUN
93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

Il n'est pas prévu de travaux en dehors de cette zone du sous-sol, qui, nous précisons, ne reçoit pas de public.

Le bâtiment existant comporte :

Niveau -1 :

- Des locaux techniques, dont une chaufferie au Gaz,
- Des vestiaires
- Un vaste local de réserve
- Une buanderie,

Vu pour être annexé
à l'autorisation de travaux
N° AT 09307427C002
Vaujours, le 27/08/2021
Pour le Maire, absent
L'Adjointe au Maire

Niveaux en superstructure (R+2): (pas de travaux dans ces niveaux)

RdC : l'accueil, 16 chambres, une salle de restauration, une grande cuisine, et divers locaux dont le TGBT et le TGS

A chacun des étages : 33 chambres et un espace de vie central.

Les travaux portent sur la réalisation de locaux pour y déménager l'actuelle buanderie au niveau du sous-sol dans ce qui est actuellement un vide sanitaire.

Ainsi, le projet prévoit :



Mme
Christelle Martinez

Niveau -1 :

Création d'une buanderie, rattaché à la partir de l'établissement dont l'activité principale est de type « J ».

Niveaux en superstructure (R+2):

INCHANGÉS

2. DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL DE TRAVAILLEURS HANDICAPES :

Comme il est précisé ci-dessus, les travaux ne concernent qu'une zone qui est et reste non accessible au public.

Dès lors, toutes les dispositions concernant l'accessibilité des locaux accessibles au public restent inchangées.

Concernant le local créé/déménagé, le chef d'établissement adaptera autant que possible les locaux aux handicaps de ses salariés.

Nous précisons, que les personnes utilisant la buanderie, ne peuvent être des personnes en fauteuil roulant, celle-ci devant manutentionner les chariots linges, en particulier dans l'ascenseur et les différents couloirs.

Pour autant la construction prendra en compte les éléments suivants :

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

-les portes seront de couleurs contrastées par rapport à leur environnement et principalement les parois.

-l'éclairage respectera les niveaux minimums requis par le code du travail (R.4223-4) et la norme pour des activités de blanchisseries et nettoyage à sec qui sont respectivement de 200 et 300lux. A ceci s'ajoute la création de fenêtres donnant sur une cour anglaise.

-l'alarme incendie sera constituée dans la buanderie d'une alarme sonore et visuel.

FIN

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

-les portes seront de couleurs contrastées par rapport à leur environnement et principalement les parois.

-l'éclairage respectera les niveaux minimums requis par le code du travail (R.4223-4) et la norme pour des activités de blanchisseries et nettoyage à sec qui sont respectivement de 200 et 300lux. A ceci s'ajoute la création de fenêtres donnant sur une cour anglaise.

-l'alarme incendie sera constituée dans la buanderie d'une alarme sonore et visuel.

FIN

08 MARS 2021



AT 093 074 21 C 00 02

Vu pour être annexé
à la autorisation de travaux
N° AT 093 074 21 C 00 02
Vaujours, le 27/08/2021

Pour Le Maire, absent,
L'Adjointe au Maire
Meulley
Christelle Martinez



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

Il n'est pas prévu de travaux en dehors de cette zone du sous-sol, qui, nous précisons, ne reçoit pas de public.

Le bâtiment existant comporte :

Niveau -1 :

Des locaux techniques, dont une chaufferie au Gaz,
Des vestiaires
Un vaste local de réserve
Une buanderie,

Niveaux en superstructure (R+2): (pas de travaux dans ces niveaux)

RdC : l'accueil, 16 chambres, une salle de restauration, une grande cuisine, et divers locaux dont le TGBT et le TGS

A chacun des étages : 33 chambres et un espace de vie central.

Les travaux portent sur la réalisation de locaux pour y déménager l'actuelle buanderie au niveau du sous-sol dans ce qui est actuellement un vide sanitaire.

Ainsi, le projet prévoit :



08 MARS 2021

AT093 074 21 C 00 02

Niveau -1 :

Création d'une buanderie, rattaché à la partir de l'établissement dont l'activité principale est de type « J ».

Niveaux en superstructure (R+2):

INCHANGÉS

2. DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL DE TRAVAILLEURS HANDICAPES :

Comme il est précisé ci-dessus, les travaux ne concernent qu'une zone qui est et reste non accessible au public.

Dès lors, toutes les dispositions concernant l'accessibilité des locaux accessibles au public restent inchangées.

Concernant le local créé/déménagé, le chef d'établissement adaptera autant que possible les locaux aux handicaps de ses salariés.

Nous précisons, que les personnes utilisant la buanderie, ne peuvent être des personnes en fauteuil roulant, celle-ci devant manutentionner les chariots lings, en particulier dans l'ascenseur et les différents couloirs.

Pour autant la construction prendra en compte les éléments suivants :

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

**MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES
VAUJOURS (93)**



DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECES N° 8 & 9

**PLAN DU PROJET DE LA NOUVELLE BUANDERIE
LOCALISATION DE LA ZONE TRAVAUX DANS L'EXISTANT**

08 MARS 2021

MAITRE D'OUVRAGE

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI
62, RUE DE VERDUN
93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Vu pour être annexé

à // AT 093 074 21 C 000 2
N° 093 074 21 C 000 2

Vaujours, le 27/08/2021

Pour le Maire, absent,
L'adjointe au Maire
Christelle Martinez



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

**MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES
VAUJOURS (93)**



DEMEMAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECE N° 3

NOTICE DE SECURITE INCENDIE

08 MARS 2021

MAITRE D'OUVRAGE

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI
62, RUE DE VERDUN
93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Vu pour être annexé
à l'autorisation de travaux
N° AT 093-074-21000002
Vaujours, le 27/08/2021

Pour Le Maire, absent

L'Adjointe au Maire
Christelle Martinez



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

TITRE 0

SOMMAIRE

1	OBJET	3
2	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	3
3	CALCUL DE L’EFFECTIF et CLASSEMENT DE L’ETABLISSEMENT	4
4	VERIFICATIONS TECHNIQUES	4
5	CONSTRUCTION	4
5.1	Accès des secours	4
5.2	Structure et isolement.....	4
5.3	Distribution intérieure	4
5.4	Locaux à risques particuliers.....	5
5.5	Conduits et gaines	5
5.6	Dégagement :.....	5
6	Aménagements intérieurs	5
7	Désenfumage	5
8	Chauffage, ventilation	6
9	Installations aux gaz combustibles	6
10	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	6
11	Eclairage de sécurité	6
12	MOYENS DE SECOURS CONTRE L’INCENDIE	6
12.1	Moyens d’extinction	6
12.2	Détection automatique d’incendie et système d’alarme	6
12.3	Consignes et affichages	6

RAPPEL PRELIMINAIRE

La société Domus Vi, souhaite réaliser dans le cadre de son activité de maison de retraite (Etablissement recevant du public de type « J »), le déménagement de sa buanderie intégré à son établissement et situé en sous-sol, dans un autre emplacement du sous-sol.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

TITRE 0

SOMMAIRE

1	OBJET	3
2	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	3
3	CALCUL DE L'EFFECTIF et CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT	4
4	VERIFICATIONS TECHNIQUES	4
5	CONSTRUCTION.	4
5.1	Accès des secours	4
5.2	Structure et isolement.....	4
5.3	Distribution intérieure	4
5.4	Locaux à risques particuliers.....	5
5.5	Conduits et gaines	5
5.6	Dégagement :.....	5
6	Aménagements intérieurs	5
7	Désenfumage	5
8	Chauffage, ventilation	6
9	Installations aux gaz combustibles.	6
10	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	6
11	Eclairage de sécurité	6
12	MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE	6
12.1	Moyens d'extinction	6
12.2	Détection automatique d'incendie et système d'alarme	6
12.3	Consignes et affichages	6

*Vu pour être annexé
à l'autorisation de travaux
N° 093 072 21 000
Vaujours, le 27.08.2021
Paulette Maire, Maire*

*Le 27.08.2021
Christelle Barlinez*

RAPPEL PRELIMINAIRE

La société Domus Vi, souhaite réaliser dans le cadre de son activité de maison de retraite (Etablissement recevant du public de type « J »), le déménagement de sa buanderie intégré à son établissement et situé en sous-sol, dans un autre emplacement du sous-sol.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

**MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES
VAUJOURS (93)**



DEMEMAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECE N° 3

NOTICE DE SECURITE INCENDIE

08 MARS 2021



MAITRE D'OUVRAGE

AT 093 074 21 C 00 02

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI
62, RUE DE VERDUN
93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

1 OBJET

La présente notice décrit les principes réglementaires de sécurité incendie existant qui ont été pris en compte lors de la conception du projet pour le déplacement d'une buanderie au sein de la maison de retraite « les Jardins de Longuiolles » située 62 rue de Verdun Vaujours (93410). Les travaux feront l'objet d'une « Demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public ».

2 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Cette présente notice ainsi que le plan avant-projet détaillé précisent le partie architecturale et les principes des équipements techniques.

Ces pièces ont été établies par l'assistant Maître d'ouvrage.

Le projet porte sur la réalisation d'une buanderie comportant une zone sale et une zone propre. Elle sera créée sur un emplacement du sous-sol, utilisé comme espace de stockage, qui vraisemblablement lors de la conception était prévu pour un parking qui n'a jamais été réalisé (pas de rampe d'accès).

Il n'est pas prévu de travaux en dehors de cette zone du sous-sol, qui, nous précisons, ne reçoit pas de public.

Le bâtiment existant comporte :

Niveau -1 :

- Des locaux techniques, dont une chaufferie au Gaz,
- Des vestiaires
- Un vaste local de réserve
- Une buanderie,

Niveaux en superstructure (R+2): (pas de travaux dans ces niveaux)

- RdC : l'accueil, 16 chambres, une salle de restauration, une grande cuisine, et divers locaux dont le TGBT et le TGS
- A chacun des étages : 33 chambres et un espace de vie central.

Les travaux portent sur la réalisation de locaux pour y déménager l'actuelle buanderie au niveau du sous-sol dans une partie de ce qui est actuellement un local de stockage.

Ainsi, le projet prévoit :

Niveau -1 :

- Création d'une buanderie, rattaché à la partir de l'établissement dont l'activité principale est de type « J », et d'une nouvelle communication vers l'espace de stockage.

NOTA : à terme, le local de l'actuelle/ancienne buanderie sera utilisé comme salle du personnel.

Niveaux en superstructure (RdC à R+2):

INCHANGÉS

Vu pour être annexé
à l'autorisation de travaux
N° A.T. 09307421C0002
Vaujours, le 27/08/2021
Pour le Maire, absent
L'Adjointe au Maire
Christelle Martinez

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

3 CALCUL DE L'EFFECTIF ET CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

S'agissant d'un déménagement de la buanderie existante, les travaux ne changent en rien les effectifs déclarés de l'établissement.

L'effectif de l'établissement était selon le Procès-Verbal de la dernière visite de la commission de sécurité du 22/09/2017 de 216 personnes.

L'établissement est donc un E.R.P. de type J de la 4ème catégorie. Il est assujéti à la réglementation du 25 juin 1980 modifié portant sur les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, ainsi qu'au code du travail.

4 VERIFICATIONS TECHNIQUES.

Inchangés; l'établissement dispose des contrats de maintenance réglementaire.

5 CONSTRUCTION.

5.1 ACCES DES SECOURS

Inchangé.

5.2 STRUCTURE ET ISOLEMENT

Inchangé

5.3 DISTRIBUTION INTERIEURE

La buanderie étant un local à risque moyen, conformément à CO24 et CO28, les cloisons périphériques seront coupe-feu 1H sur la circulation, et 2H sur la surface de stockage.

Les portes de la nouvelle buanderie seront CF 1/2Heure et équipées de ferme-porte. Ces derniers seront à fermeture temporisée, conforme à la norme EN 1634, afin de faciliter le passage des chariots (et éviter à tout moment la mise en oeuvre, interdite, de cale).

La nouvelle porte menant à l'espace de stockage sera coupe-feu 1H, et s'ouvrira dans le sens d'évacuation. Elle sera équipée d'un ferme-porte.

Les autres cloisons à l'intérieur de la buanderie, délimitant la zone sale de la propre, l'espace pour les produits lessiviels, le local séchoirs et le sas (hygiénique) n'auront pas de degré coupe-feu, de même pour leurs portes.

A NOTER QUE ; l'accès au sous-sol depuis la porte de l'ascenseur se fait à travers un sas du type parc de stationnement. Il s'avère qu'à l'origine de la conception de ce bâtiment, il avait été considéré un volume, servant pour le stationnement, volume naturellement désenfumé.

La rampe d'accès à ce volume n'a jamais été réalisé, pas plus que la baie d'accès.

Aussi, nous nous proposons de retirer les vantaux du sas qui n'a pas de justification vis à vis de la sécurité incendie et qui est et sera une gêne pour l'exploitation de la buanderie, avec le passage des chariots de linge.

Accusé de réception en préfecture 093-269300372-20210907-21-289-A1 Date de télétransmission : 07/09/2021 Date de réception préfecture : 07/09/2021

3 CALCUL DE L'EFFECTIF ET CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

S'agissant d'un déménagement de la buanderie existante, les travaux ne changent en rien les effectifs déclarés de l'établissement.

L'effectif de l'établissement était selon le Procès-Verbal de la dernière visite de la commission de sécurité du 22/09/2017 de 216 personnes.

L'établissement est donc un E.R.P. de type J de la 4ème catégorie. Il est assujéti à la réglementation du 25 juin 1980 modifié portant sur les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, ainsi qu'au code du travail.

4 VERIFICATIONS TECHNIQUES.

Inchangés; l'établissement dispose des contrats de maintenance réglementaire.

5 CONSTRUCTION.

5.1 ACCES DES SECOURS

Inchangé.

5.2 STRUCTURE ET ISOLEMENT

Inchangé

5.3 DISTRIBUTION INTERIEURE

La buanderie étant un local à risque moyen, conformément à CO24 et CO28, les cloisons périphériques seront coupe-feu 1H sur la circulation, et 2H sur la surface de stockage.

Les portes de la nouvelle buanderie seront CF 1/2Heure et équipées de ferme-porte. Ces derniers seront à fermeture temporisée, conforme à la norme EN 1634, afin de faciliter le passage des chariots (et éviter à tout moment la mise en oeuvre, interdite, de cale).

La nouvelle porte menant à l'espace de stockage sera coupe-feu 1H, et s'ouvrira dans le sens d'évacuation. Elle sera équipée d'un ferme-porte.

Les autres cloisons à l'intérieur de la buanderie, délimitant la zone sale de la propre, l'espace pour les produits lessiviels, le local séchoirs et le sas (hygiénique) n'auront pas de degré coupe-feu, de même pour leurs portes.

A NOTER QUE ; l'accès au sous-sol depuis la porte de l'ascenseur se fait à travers un sas du type parc de stationnement. Il s'avère qu'à l'origine de la conception de ce bâtiment, il avait été considéré un volume, servant pour le stationnement, volume naturellement désenfumé.

La rampe d'accès à ce volume n'a jamais été réalisé, pas plus que la baie d'accès.

Aussi, nous nous proposons de retirer les vantaux du sas qui n'a pas de justification vis à vis de la sécurité incendie et qui est et sera une gêne pour l'exploitation de la buanderie, avec le passage des chariots de linge.

Vu pour être annexé
à l'autorisation
N° AT 093 074 21 C 0002
Vaujours, le 27/08/2021
Pour le Maire, absent
L'Adjointe au Maire
Christelle Martinez



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

1 OBJET

093 074 21 000 02

La présente notice décrit les principes réglementaires de sécurité incendie existant qui ont été pris en compte lors de la conception du projet pour le déplacement d'une buanderie au sein de la maison de retraite « les Jardins de Longuiolles » située 62 rue de Verdun Vaujours (93410). Les travaux feront l'objet d'une « Demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public ».

2 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Cette présente notice ainsi que le plan avant-projet détaillé précisent le partie architecturale et les principes des équipements techniques.

Ces pièces ont été établies par l'assistant Maître d'ouvrage.

Le projet porte sur la réalisation d'une buanderie comportant une zone sale et une zone propre. Elle sera créée sur un emplacement du sous-sol, utilisé comme espace de stockage, qui vraisemblablement lors de la conception était prévu pour un parking qui n'a jamais été réalisé (pas de rampe d'accès).

Il n'est pas prévu de travaux en dehors de cette zone du sous-sol, qui, nous précisons, ne reçoit pas de public.

Le bâtiment existant comporte :

Niveau -1 :

- Des locaux techniques, dont une chaufferie au Gaz,
- Des vestiaires
- Un vaste local de réserve
- Une buanderie,

Niveaux en superstructure (R+2): (pas de travaux dans ces niveaux)

- RdC : l'accueil, 16 chambres, une salle de restauration, une grande cuisine, et divers locaux dont le TGBT et le TGS
- A chacun des étages : 33 chambres et un espace de vie central.

Les travaux portent sur la réalisation de locaux pour y déménager l'actuelle buanderie au niveau du sous-sol dans une partie de ce qui est actuellement un local de stockage.

Ainsi, le projet prévoit :

Niveau -1 :

- Création d'une buanderie, rattaché à la partir de l'établissement dont l'activité principale est de type « J », et d'une nouvelle communication vers l'espace de stockage.

NOTA : à terme, le local de l'actuelle/ancienne buanderie sera utilisé comme salle du personnel.

Niveaux en superstructure (RdC à R+2):

INCHANGÉS

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

5.4 LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

La buanderie créée est un local à risques moyens (J16).

5.5 CONDUITS ET GAINES

Inchangé.

5.6 DEGAGEMENT :

conformément à l'article R4216-11 du code du travail, la distance à parcourir depuis n'importe quel point de la buanderie, sera inférieure à 40m pour rejoindre l'escalier qui débouche directement sur l'extérieur (Ceci en utilisant une circulation protégée)

Il en sera de même depuis l'espace de stockage remanié.

- **Enfouissement**
Inchangé

6 AMENAGEMENTS INTERIEURS

Sans objet

7 DESENFUMAGE

La buanderie créée faisant moins de 100m² elle ne sera pas désenfumée (DF et R.4116-13).

L'espace de stockage dispose de ventilations basses et d'une ventilation haute, répartie ainsi ;

- -sur une extrémité pour les VH, avec une surface de plus de 7m²,
- -une VB à l'autre extrémité,
- -et une VB à mi-distance des extrémités.

Les VB font environ 3,5m² chacune.

Nous n'avons pas l'historique exact de la construction, ces VH et VB participent plus que largement à la ventilation de cette espace qui, rappelons le, a dû être conçu à l'origine pour être un parking qui au final n'a pas été réalisé (pas de rampe).

L'emplacement de la VB située en extrémité va être récupéré pour permettre la réalisation de fenêtres pour les locaux de la buanderie.

La cours anglaise qui permettait d'avoir les 3,5m² de surface libre, servira dans le projet pour la prise d'air de compensation des séchoirs, et le passage de la gaine de rejet des mêmes séchoirs.

Il ne nous semble pas utile de maintenir une VB pour l'espace de stockage, mais s'agissant d'un existant, si la commission de sécurité le demande, nous nous proposons de réaliser une VB dédiée au vide sanitaire, de 0,7m² ce qui correspond au 200^{ième} de la surface entre la VB d'extrémité et la VB intermédiaire.



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

8 CHAUFFAGE, VENTILATION

La buanderie sera chauffée et climatisée par split-system avec des terminaux dans les zones propre et sale de la buanderie avec une unité extérieure.

9 INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES.

Inchangé

10 INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Tableau électrique

Un tableau électrique assurant la distribution de courant vers les équipements propres à la buanderie ainsi qu'à son éclairage sera installé dans la buanderie même. Sa puissance étant inférieur à 100KVA, il sera composé d'une enveloppe métallique (EL9).

Canalisations des installations

Les câbles seront de la catégorie C2.

11 ECLAIRAGE DE SECURITE

Au-dessus des portes de la zone sale et de la zone propre donnant sur la circulation, il sera installé des BAES (Code du travail R.4227-14). De même un BAES sera installé au dessus de la nouvelle porte de l'espace de stockage.

Les BAES seront conformes à EC12.

12 MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

12.1 MOYENS D'EXTINCTION

Des extincteurs portatifs sont et seront installés conformément à l'article J34.

12.2 DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE ET SYSTEME D'ALARME

Des détecteurs seront mis en place dans chaque local de la buanderie, excepté le sas entre zone propre et zone sale.

Les détecteurs seront raccordés au SSI existant. Un coordinateur SSI sera désigné pour définir précisément la nature des travaux et assurer leur suivi.

12.3 CONSIGNES ET AFFICHAGES

Les plans d'intervention et d'évacuation seront mis à jour en fonction des modifications apportées par les travaux.

FIN DE DOCUMENT

Accusé de réception en préfecture 093-269300372-20210907-21-289-A1 Date de télétransmission : 07/09/2021 Date de réception préfecture : 07/09/2021

8 CHAUFFAGE, VENTILATION

La buanderie sera chauffée et climatisée par split-system avec des terminaux dans les zones propre et sale de la buanderie avec une unité extérieure.

9 INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES.

Inchangé

10 INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Tableau électrique

Un tableau électrique assurant la distribution de courant vers les équipements propres à la buanderie ainsi qu'à son éclairage sera installé dans la buanderie même. Sa puissance étant inférieur à 100KVA, il sera composé d'une enveloppe métallique (EL9).

Canalisations des installations

Les câbles seront de la catégorie C2.

11 ECLAIRAGE DE SECURITE

Au-dessus des portes de la zone sale et de la zone propre donnant sur la circulation, il sera installé des BAES (Code du travail R.4227-14). De même un BAES sera installé au dessus de la nouvelle porte de l'espace de stockage.

Les BAES seront conformes à EC12.

12 MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

12.1 MOYENS D'EXTINCTION

Des extincteurs portatifs sont et seront installés conformément à l'article J34.

12.2 DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE ET SYSTEME D'ALARME

Des détecteurs seront mis en place dans chaque local de la buanderie, excepté le sas entre zone propre et zone sale.


Les détecteurs seront raccordés au SSI existant. Un coordinateur SSI sera désigné pour définir précisément la nature des travaux et assurer leur suivi.

12.3 CONSIGNES ET AFFICHAGES

Les plans d'intervention et d'évacuation seront mis à jour en fonction des modifications apportées par les travaux.

FIN DE DOCUMENT

Vu pour être annexé
à l'autorisation de travaux
N° AT 0930742100002
Vaujours, le 27/08/2021
Pour le Maire, absent
L'Adjointe au Maire


Christelle Martinez

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

5.4 LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

La buanderie créée est un local à risques moyens (J16).

5.5 CONDUITS ET GAINES

Inchangé.

5.6 DEGAGEMENT :

conformément à l'article R4216-11 du code du travail, la distance à parcourir depuis n'importe quel point de la buanderie, sera inférieure à 40m pour rejoindre l'escalier qui débouche directement sur l'extérieur (Ceci en utilisant une circulation protégée)

Il en sera de même depuis l'espace de stockage remanié.

- **Enfouissement**
Inchangé

AT 093 074 21 C 00 02

6 AMENAGEMENTS INTERIEURS

08 MARS 2021

Sans objet

7 DESENFUMAGE

La buanderie créée faisant moins de 100m² elle ne sera pas désenfumé (DF et R.4116-13).

L'espace de stockage dispose de ventilations basses et d'une ventilation haute, répartie ainsi ;

- -sur une extrémité pour les VH, avec une surface de plus de 7m²,
- -une VB à l'autre extrémité,
- -et une VB à mi-distance des extrémités.

Les VB font environ 3,5m² chacune.

Nous n'avons pas l'historique exact de la construction, ces VH et VB participent plus que largement à la ventilation de cette espace qui, rappelons le, a dû être conçu à l'origine pour être un parking qui au final n'a pas été réalisé (pas de rampe).

L'emplacement de la VB située en extrémité va être récupéré pour permettre la réalisation de fenêtres pour les locaux de la buanderie.

La cours anglaise qui permettait d'avoir les 3,5m² de surface libre, servira dans le projet pour la prise d'air de compensation des séchoirs, et le passage de la gaine de rejet des mêmes séchoirs.

Il ne nous semble pas utile de maintenir une VB pour l'espace de stockage, mais s'agissant d'un existant, si la commission de sécurité le demande, nous nous proposons de réaliser une VB dédiée au vide sanitaire, de 0,7m² ce qui correspond au 200^{ième} de la surface entre la VB d'extrémité et la VB intermédiaire.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-AI
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES
VAUJOURS (93)



093 074 210002

DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECE N° 2

PLANS DE SITUATION

08 MARS 2021

MAITRE D'OUVRAGE

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI
62, RUE DE VERDUN
93410 VAUJOURS

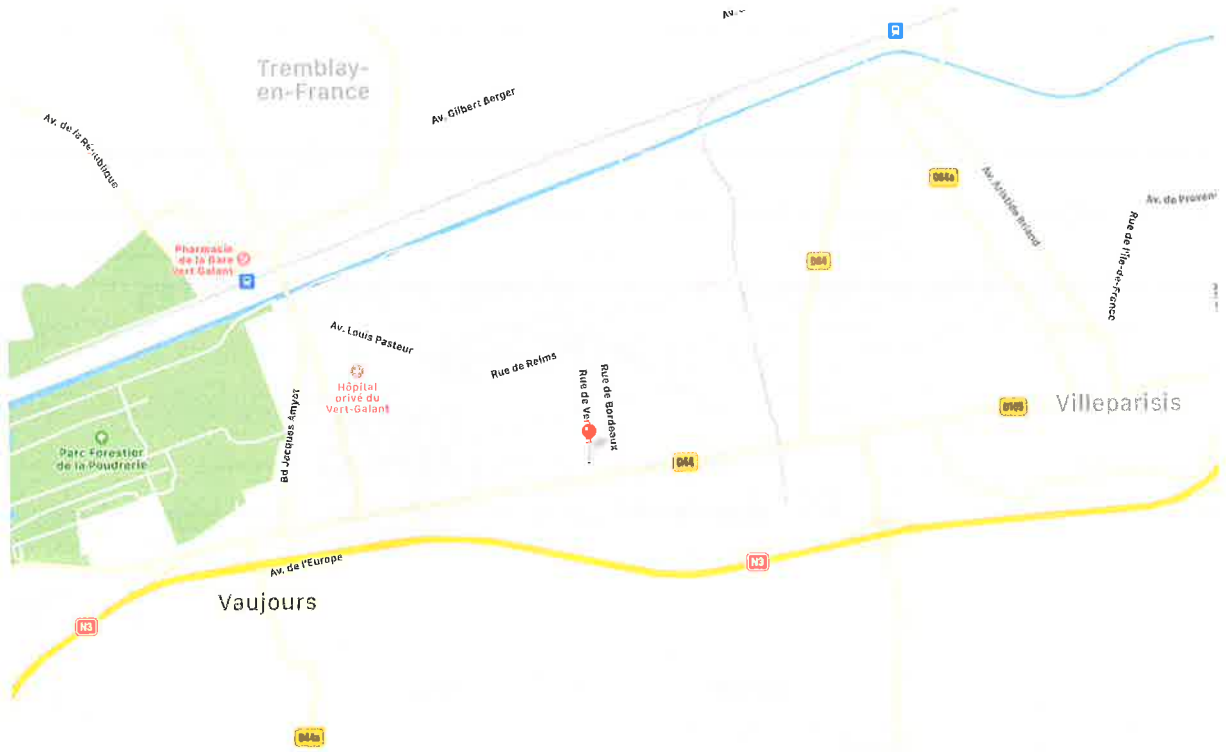
ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Vu pour être annexé
à l'autorisation de travaux
N° AT 093 074 210002
Vaujours, le 27/03/2021
Pour le Maire, absent
L'Adjointe au Maire



Christelle Bartonez

PLANS DE SITUATION



MAISON DE RETRAITE DOMUS VI
62, RUE DE VERDUN
93410 VAUJOURS

MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES
VAUJOURS (93)



DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

08 MARS 2021

PIECES N° 8 & 9

PLAN DU PROJET DE LA NOUVELLE BUANDERIE
LOCALISATION DE LA ZONE TRAVAUX DANS L'EXISTANT

08 MARS 2021



MAITRE D'OUVRAGE

AT 093 074 21 C 00 02

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI
62, RUE DE VERDUN
93410 VAUJOURS

Vu pour être annexé
à l'autorisation de travaux
N° AT 093 074 21 C 00 02
Vaujours, le 27/08/2021
Pour Le Maire, absent,
L'Adjointe au Maire

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE



Christelle Martinez

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-21-289-A1
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021